

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

---

Edition no 17

29 septembre 2000

---

## PROGRAMME EUROMED HERITAGE : LE PATRIMOINE CULTUREL AU COEUR DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

"Euromed Héritage, c'est à la fois un symbole et une reconnaissance. Symbole que le Partenariat euro-méditerranéen est un processus d'intégration profonde, qui ne s'arrête pas aux aspects purement économiques; reconnaissance du rôle du patrimoine culturel en tant que facteur d'identité commune et donc de rapprochement des peuples de part et d'autre de la Méditerranée. Euromed Héritage, c'est également un grand paradoxe et une petite révolution, car si le bassin méditerranéen a produit avant tout de la culture depuis des millénaires, c'est seulement en novembre 1995, lors de la Conférence de Barcelone que pour la première fois la culture, et le patrimoine culturel en particulier, ont été reconnus comme un domaine concret d'action de la coopération entre l'Union européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée. Quelques mois plus tard, en avril 1996, les Ministres de la Culture des 27 Partenaires euro-méditerranéens, réunis à Bologne à l'occasion de la première conférence ministérielle « Culture » du Partenariat, ont identifié la stratégie et les grands axes du programme régional Euromed Héritage, en liaison avec les principaux problèmes et priorités du patrimoine. Euromed Héritage était né. La Conférence ministérielle de Rhodes, qui a réuni à nouveau les Ministres de la Culture en septembre 1998, a confirmé les orientations de ce tout jeune programme".

*C'est en ces termes qu'Anne-Charlotte Bournoville, fonctionnaire en charge du programme Euromed Héritage jusqu'au 31 août 2000, au sein de la Direction Relations extérieures - Direction Moyen Orient, Méditerranée Sud, de la Commission européenne, introduit la présentation du programme. (Francisco ACOSTA-SOTO est aujourd'hui en charge des secteurs culture et information au sein de la même Direction :*

*Francisco.ACOSTA-SOTO@cec.eu.int).*

Elle en souligne ensuite les lignes fondamentales : la promotion de la conscience et de la connaissance du patrimoine; l'appui aux institutions et aux politiques de protection et de promotion du patrimoine; le développement des ressources humaines et de la formation ; et la mise en valeur du patrimoine comme enjeu de développement économique durable, notamment par la mise en réseau des acteurs concernés et la promotion d'un tourisme culturel de qualité. "La Commission, avec le programme régional Euromed Héritage, a envisagé une forme innovatrice et opérationnelle de coopération culturelle au niveau euro-méditerranéen," *insiste-t-elle.*

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 17

29 septembre 2000

## La coopération culturelle au niveau euro-méditerranéen est donc une innovation de la Conférence de Barcelone?

"Le patrimoine culturel, souligne Anne-Charlotte Bournoville, a été identifié comme un terrain prioritaire d'action parce que c'est à la fois un facteur essentiel de l'identité de chaque pays et un vecteur privilégié de compréhension entre les différentes cultures et civilisations, puisqu'il témoigne du processus d'échanges entre ces dernières. Le patrimoine culturel du bassin méditerranéen, au-delà de sa variété et de ses spécificités locales, est le reflet des liens unissant l'Europe et la rive sud de la Méditerranée. L'objectif ultime est de parvenir à l'idée d'un patrimoine euro-méditerranéen commun, intégrant des traditions et coutumes diverses et cherchant à mettre en lumière les liens visibles et invisibles qui les unissent, afin d'en faire l'outil d'une politique d'ouverture, de tolérance, de paix et de stabilité dans la région." Se basant sur ce constat, la Commission européenne a mis en place le programme Euromed Héritage comme instrument de mise en oeuvre concrète du volet social, culturel et humain de la Déclaration de Barcelone.

Euromed Héritage est en effet le premier programme culturel régional lancé dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Ce programme est financé par MEDA à hauteur de 17 millions d'euros.

## Quels objectifs spécifiques le programme Euromed Héritage poursuit-il?

Euromed Héritage est opérationnel depuis septembre 1998. Il est constitué d'un ensemble de 15 projets régionaux. Chaque projet est constitué par un réseau représentant largement les Partenaires

euro-méditerranéens et a une durée comprise entre un et trois ans.

Cela a permis la création d'un système de réseaux régionaux, auquel participent toutes les institutions méditerranéennes nationales pour le patrimoine culturel, des institutions culturelles privées ou semi-privées, des Universités, des ONG. Le nombre total de partenaires dans les 15 projets est de plus de 200, et, plus important encore, quarante-quatre partenaires prennent part à plus d'un projet, certains d'entre eux même à plus de 10. Les 12 Partenaires méditerranéens et 13 des 15 Etats membres de l'Union européenne sont impliqués, de même que plusieurs organisations internationales.

Anne-Charlotte Bournoville poursuit son exposé : "D'un point de vue spécifique, le programme Euromed Héritage a pour objectif d'augmenter la capacité des Partenaires méditerranéens à gérer et à mettre en valeur leur patrimoine. Le programme a en effet été conçu pour constituer un processus d'apprentissage et d'échange d'expériences pour tous les participants, institutions nationales et organisations internationales. Il vise notamment à créer diverses sources de savoir auprès desquelles les sociétés locales peuvent acquérir des connaissances de façon autonome, et créer ainsi des conditions propices à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, dans un cadre d'ensemble à caractère régional." Elle précise aussi : "à cet égard, le programme offre des ressources financières, des moyens de diffusion des connaissances, un cadre pour les échanges d'expériences, de nouveaux paramètres pour l'identification du patrimoine et l'ouverture de nouvelles perspectives de mise en valeur du patrimoine."

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 17

29 septembre 2000

## Comment le Partenariat euro-méditerranéen a-t-il pu se renforcer à travers le programme Euromed Héritage?

"Conformément aux thématiques du programme, les réseaux Euromed Héritage ont travaillé pour définir et appliquer des stratégies et des actions communes de conservation et de mise en valeur du patrimoine, notamment en ce qui concerne la contribution du patrimoine au développement durable, et plus particulièrement la formation, la gestion, le tourisme culturel et l'emploi."

## Est-il possible de tirer un bilan de cette coopération régionale?

"L'expérience de coopération régionale euro-méditerranéenne au sein d'Euromed Héritage a confirmé que les Partenaires euro-méditerranéens ont acquis une plus grande conscience de leur culture commune, de l'importance de leur identité culturelle et de la richesse de leurs patrimoines culturels respectifs.

La coopération régionale euro-méditerranéenne développée au sein d'Euromed Héritage a ainsi permis d'établir des relations sans cesse plus étroites entre les membres des réseaux et de contribuer à l'épanouissement des cultures dans le respect de leur diversité nationale et régionale.

Il s'est avéré que la potentialité du programme réside dans son caractère régional, qui permet de mettre à disposition de l'ensemble des Partenaires des moyens et expériences qui ne sont pas à la portée de chacun d'entre eux. Chaque projet/action ne se substitue pas aux activités des Partenaires, mais leur apporte

une « valeur ajoutée », avec un effet multiplicateur et catalyseur. Les activités ne consistent pas en une assistance technique pour la résolution de problèmes particuliers, mais contribuent à créer un laboratoire pour l'innovation et la recherche de solutions stratégiques, ayant pour cadre l'ensemble de la région et pour toile de fond l'objectif général de rapprochement et dialogue entre les peuples et les cultures."

## Dans la pratique, quel est le bénéfice attendu du programme?

Le Programme Euromed Héritage a permis la création de sources d'information grâce auxquelles les sociétés locales peuvent acquérir des connaissances de façon autonome, mettant ainsi en valeur leur identité culturelle. Visant à la mise en place progressive de stratégies de conservation du patrimoine à l'échelle régionale, le programme est également un moyen par lequel les gouvernements et organisations internationales peuvent échanger des expériences.

*Anne-Charlotte Bournoville explique:* "Le Programme Euromed Héritage agit comme catalyseur en ce qui concerne plusieurs aspects du patrimoine euro-méditerranéen. Son objectif est d'atteindre un consensus sur les principaux problèmes en identifiant et en regroupant les intérêts divers et en définissant une procédure commune de développement et de recherche. Il vise également à explorer de nouveaux créneaux et expérimenter de nouveaux instruments, telles que de nouvelles méthodologies, approches et technologies pour le patrimoine culturel."

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 17

29 septembre 2000

## Pouvez-vous nous présenter brièvement l'ensemble des projets Euromed Héritage et expliquer comment la Commission a organisé le suivi de ce programme?

Les 15 projets concernent le patrimoine matériel et immatériel. Ils couvrent des domaines très variés, allant de la gestion intégrée des sites archéologiques, à la réalisation d'itinéraires-expositions (routes culturelles), à la formation dans les métiers liés à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine culturel, en passant par l'archéologie sous-marine, la préservation des manuscrits au Proche Orient, ou encore la mise en réseau des fêtes populaires en Méditerranée.

Les priorités suivantes ont été identifiées lors de la Conférence de Bologne et sont à la base des 15 projets:

- Faire évoluer les politiques de conservation en remplaçant des programmes isolés de restauration spectaculaire par des programmes de développement concertés, intégrés. L'instrument pour cela est ce que l'on appelle la « gestion intégrée » des monuments ou ensembles de monuments dans leur environnement de base.
- Résoudre le conflit entre conservation et exploitation du patrimoine, et mettre en valeur le patrimoine culturel comme lien entre le passé, le présent et le futur.
- Améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples dans une société où la communication tend souvent à se généraliser et à créer des modèles stéréotypés. Des initiatives de promotion de la connaissance du patrimoine culturel euro-méditerranéen

doivent permettre d'atteindre cet objectif.

- Promouvoir le patrimoine culturel comme secteur d'investissement au plan économique, en considérant ce domaine comme une composante des politiques économiques et d'aménagement du territoire. L'utilisation adéquate du patrimoine peut créer des emplois dans un grand nombre de secteurs, en particulier les métiers du patrimoine, l'artisanat et le tourisme.
- Veiller au contrôle de la « capacité de charge » (ou capacité d'absorption) du patrimoine culturel par rapport notamment aux fréquentations touristiques.

Quant au suivi de la mise en œuvre du programme, *explique Anne-Charlotte Bournoville*, "La Commission s'est entourée d'experts dans le domaine du patrimoine culturel, le Meda Team 10 - Information et Culture, qui en assure, sous le contrôle de la Direction Générale Relations extérieures, le suivi quotidien. De plus, la Commission a décidé de tenir une série de réunions à caractère régional afin d'établir des rapports plus étroits avec les institutions locales. Quatre réunions ont déjà eu lieu (à Rhodes en 1998, à Damas et à Tunis en 1999 et à Hildesheim en juin 2000). Ces réunions, qui ont réuni l'ensemble des Partenaires impliqués dans Euromed Héritage, ont permis de prendre acte du bon fonctionnement du programme un an et demi après son lancement, de recueillir les réflexions et suggestions des réseaux pour la définition des orientations de sa deuxième phase (Euromed Héritage II) et d'accroître la visibilité du programme".

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 17

29 septembre 2000

## Le dispositif décrit est ambitieux et complexe. Quel est le bilan après deux années de mise en œuvre du programme?

"A l'issue de la deuxième année de mise en œuvre du programme Euromed Héritage, nous sommes en mesure de faire un bilan assez réel et précis sur l'état de la mise en œuvre de l'ensemble des projets.

La situation du programme qui, comme nous l'avons déjà dit, est constitué d'une grappe de 15 projets, est la suivante à l'heure actuelle:

- 4 projets sont arrivés à leur terme (Herit, Symposium, Audit, Journées euro-méditerranéennes du Patrimoine)
- 2 projets s'achèveront à la fin du mois d'octobre (Salambo et Rias)
- 9 projets sont actuellement en cours (Corpus, Ipamed, Cours du Maghreb, Pisa, Musée Sans Frontières, Fêtes du Soleil, Expo 2000 - II phase, Manumed, Museo-Med)."

"Le bilan est très positif en ce qui concerne la participation de l'ensemble des Partenaires euro-méditerranéens. De nombreux ateliers de travail et rencontres techniques ont eu lieu au cours d'un an et demi de mise en œuvre des projets. La participation a été très constructive. Un grand nombre de spécialistes de la Méditerranée dans le domaine du patrimoine se sont rencontrés pour échanger des expériences, définir des champs d'intervention appropriés et discuter des politiques de gestion et de mise en valeur. Cette implication et cet enthousiasme des participants à travailler ensemble constituent déjà en soi l'un des résultats significatifs atteints dans le cadre de la mise en œuvre des projets", ajoute Mme Bournoville. "L'échange d'expériences a été fructueux. Les représentants des institutions participant au programme ont eu la possibilité de se confronter, de définir et d'approfondir les

stratégies communes à mettre en œuvre pour la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel de la région euro-méditerranéenne. L'effet catalyseur du programme a permis d'encourager des actions et politiques d'avant-garde pour la protection et le développement du patrimoine euro-méditerranéen. Il est également très important de souligner la bonne couverture médiatique dont certains projets ont bénéficié, tant au niveau local qu'international."

## Les résultats escomptés sont-ils satisfaisants pour le Partenariat euro-méditerranéen?

"Au delà des résultats immatériels, comme la mise en réseau, le programme produit également des résultats tout à fait tangibles. Citons par exemple l'Exposition intitulée "Sauvetage du Patrimoine. Projets autour de la Méditerranée", qui se tient actuellement, et jusqu'au mois d'octobre, au Musée de Hildesheim (Allemagne) dans le cadre des manifestations culturelles organisées autour d'EXPO 2000. Ouverte au grand public et entièrement financée par Euromed Héritage, cette Exposition témoigne de l'intérêt des Partenaires euro-méditerranéens vis-à-vis de la protection et de la mise en valeur de leur patrimoine culturel. 17 pays sont présents à cette Exposition centrée sur la présentation d'expériences emblématiques de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel au niveau national. On mentionnera également d'autres produits bien visibles, comme des banques de données, des sites web pour chercheurs et grand public, des cours de formation, ou encore des inaugurations sur le terrain d'itinéraires culturels sur l'Art islamique en Méditerranée (itinéraires faisant chacun l'objet d'un catalogue de référence destiné à guider le public dans sa découverte des monuments concernés)". Anne-Charlotte Bournoville souligne que, s'agissant d'un

# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 17

29 septembre 2000

programme nouveau ayant démarré il y a moins de deux ans, "Les résultats ne sont encore que partiels et la visibilité de l'action menée doit être améliorée, mais l'objectif consistant à élaborer des stratégies communes pour sensibiliser les institutions nationales sur la richesse et la vulnérabilité du patrimoine culturel a d'ores et déjà été atteint".

## Les attentes des Partenaires euro-méditerranéens quant au lancement d'une deuxième phase du programme Euromed Héritage seront-elles satisfaites?

"La coopération qui s'est développée entre les Partenaires euro-méditerranéens au sein du programme Euromed Héritage, précise tout d'abord Anne-Charlotte Bournoville, constitue une garantie de continuité. Nous avons désormais à notre disposition le premier système de relations multilatéral et de cohésion en ce qui concerne le patrimoine culturel euro-méditerranéen. Toutes les institutions qui, dès la réunion de Bologne en 1996, ont adhéré à la conception des projets Euromed Héritage, sont restées impliquées de manière constante dans le cadre de leur mise en oeuvre. Leur niveau de participation est en constante augmentation et leur intérêt vis-à-vis de la coopération va croissant. C'est pourquoi la Commission européenne a décidé, conformément aux souhaits des 27 Partenaires euro-méditerranéens, de procéder au lancement de la deuxième phase du programme".

Dans le cadre d'Euromed Héritage II, qui fera l'objet avant la fin de l'année d'un appel à propositions publié au Journal Officiel des Communautés européennes, certaines lignes ont été arrêtées : les projets devront apporter une valeur ajoutée par

rapport aux projets de la première phase, être fiables, si possibles innovants, avoir un effet structurant et dégager des résultats tangibles et quantifiables, notamment en termes de création d'emplois et d'impact sur le grand public. Enfin, souligne Anne-Charlotte Bournoville, une attention particulière sera accordée à la complémentarité et à la synergie entre projets régionaux (Euromed Héritage) et projets bilatéraux (financés dans le cadre des enveloppes MEDA bilatérales), et il a été décidé de réintroduire les cofinancements afin de garantir la durabilité des projets et l'implication du secteur privé.

## Quid des orientations définies à Bologne en 1996? Sont-elles toujours d'actualité?

La deuxième phase du programme Euromed Héritage poursuivra la stratégie définie dans la Déclaration de Bologne mais en ciblant davantage le type de projets soutenus. Trois grands champs d'intervention spécifiques, repris de la Déclaration de Bologne, seront retenus (la connaissance ; la mise en valeur ; les ressources humaines), mais ils se déclineront par sous-thèmes précisant le type de projets susceptibles d'être financés. Ainsi, s'agissant du domaine de la connaissance, l'accent sera mis sur la recherche, la communication, et l'inventaire.

La méthode de l'appel à propositions, qui se base sur des termes de référence détaillés, permet de mieux affiner le type de projets éligibles. C'est aussi un mode d'attribution des subventions transparent et concurrentiel. En cela également, Euromed Héritage II marquera une étape nouvelle dans le développement du programme.